

RECOURRIR À SES CREDANCES EN DROIT OHADA: *TECHNIQUES, STRATEGIES ET CONSEILS PRATIQUES*



Formation à l'intention du personnel des banques, des établissements financiers, des professions libérales juridiques, des services juridiques des entreprises et des institutions publiques

29 Avril 2017

Radisson Blu Hôtel – Lomé



CONTEXTE

En intégrant l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), la République du TOGO a fait le choix de rejoindre un vaste marché intégré à même de garantir la sécurité juridique et judiciaire des investissements et des activités économiques. Le pays espère ainsi attirer de nombreux investisseurs, notamment étrangers, souhaitant bénéficier d'un climat des affaires garantissant la sécurité et la modernité.

Mais rejoindre l'OHADA pour la République du TOGO c'est avant tout voir son paysage juridique et judiciaire bouleversé par de nouvelles normes et réglementations auxquelles il est indispensable que les professionnels du droit des établissements bancaires et financiers soient formés.

Ainsi, pour sa première formation en République du TOGO, le CREDIJ a fait le choix de former les professionnels du droit sur le contentieux du recouvrement de créances et des voies d'exécution. En effet, cette matière est essentielle au développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest car elle permet la distribution de crédit aux banques et établissements financiers.

Le mot « crédit » vient du latin « credere » qui signifie « croire » ou « faire confiance ». Ainsi, les professionnels du crédit ne sont à même de fournir le crédit que s'ils ont une assurance suffisante de pouvoir récupérer les sommes d'argent prêtées en cas de déconfiture du débiteur.

L'entrée dans l'OHADA impose aux professionnels du droit tels que les avocats, les huissiers ou encore les notaires de la République du TOGO mais également les professionnels des établissements bancaires et financiers de maîtriser l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Cet outil riche mais complexe gouverne aujourd'hui l'ensemble des règles permettant aux créanciers de recouvrer leurs créances en cas de non exécution de leurs obligations par les débiteurs impécunieux.

Le Professeur Joseph DJOGBENOU pratique le contentieux de recouvrement de créances et les voies d'exécution depuis de très nombreuses années. Il est l'auteur de deux éditions de « L'exécution forcée en droit OHADA » aux Editions CREDIJ.



PERSONNES CIBLES

La cible de cette session de formation est principalement constituée des agents de banque et établissements financiers ainsi que autres juristes et professionnels intervenant dans le recouvrement des créances impayées.

Les services juridiques des entreprises trouveront également des réponses adaptées aux problématiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction tout comme les professionnels du microcrédit.

Sont également attendus, les professionnels collaborant avec ces institutions, notamment les notaires, les magistrats ou les huissiers chargés de l'exécution et du recouvrement des créances.

La pratique des saisies et notamment des saisies de biens meubles et des saisies immobilières étant d'une part considérable de l'activité de certains avocats, ceux-ci doivent être particulièrement intéressés par la maîtrise des règles gouvernant la matière.

OBJECTIFS

L'ensemble des mécanismes prévus par l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution sera présenté.

Un accent tout particulier sera porté sur :

- Les techniques juridiques aux fins de recouvrement simplifié à savoir les procédures d'injonction de payer, d'injonction de délivrer et d'injonction de restituer;
- Les techniques aux fins de recouvrement forcé aussi bien sur les biens meubles que sur les immeubles;
- Les techniques intéressants particulièrement les professionnels de la banque et des établissements financiers comme la saisie conservatoire de créances, la saisie attribution, la saisie immobilière ou encore la saisie d'impenses.

Il s'agira également de donner aux acteurs du recouvrement de créances et des voies d'exécution de nombreux conseils pratiques afin d'appréhender au mieux l'ensemble des règles de l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Ainsi, les meilleures pratiques de recouvrement des créances bancaires et les nombreux choix d'opportunité seront présentés.

METHODOLOGIE

La méthodologie retenue est participative et guidée. des présentations magistrales introduiront chacun des sujets retenus, et à leur suite, interviendront des séances de discussion pendant lesquelles chaque participant pourra exposer ses préoccupations.



PROGRAMME

Le programme de la formation se présente comme suit:

Samedi 29 Avril 2017

❖ **Matinée**

08h: Introduction et présentation générale de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

10h: Pause Café ;

10h15: Présentation des techniques juridiques et des mécanismes de recouvrement des créances ;

12h15: Pause déjeuner

❖ **APRES-MIDI**

14h: Etude des différentes stratégies en matière de recouvrement des créances bancaires

16h: Pause café

16h15: Conseils pratiques et partage d'expérience sur les meilleurs choix à effectuer dans le cadre des procédures de recouvrement de créance

❖ **SOIREE**

18h: Séance de discussion et présentation du rapport de formation

FORMATEURS

- **Joseph DJOGBENOU**, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Avocat au Barreau du Bénin. Le Professeur Joseph DJOGBENOU est l'auteur d'un ouvrage sur les voies d'exécution en droit OHADA. Le cabinet d'Avocats qu'il dirige à Cotonou conseille et assiste plusieurs institutions bancaires et financières en la matière. De plus, le Professeur DJOGBENOU enseigne cette matière dans les Universités depuis plusieurs années.
- **Roch Gnahoui DAVID**, Agrégé des facultés de droit privé et sciences criminelles. Avocat au Barreau du Bénin. Professeur titulaire aux universités: Cheikh Anta Diop, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest - Unité Universitaire d'Abidjan, Université d'Abomey Calavi et bien d'autres. Il a une expérience d'une vingtaine d'années dans la formation professionnelle et la consultation juridique. Il a conduit des missions d'audit et de montage juridique, des revues de cadre institutionnel, et de relecture de textes.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera à Lomé, précisément à Radisson Blu Hôtel 2 février sis à la place de l'indépendance, BP 131 Lomé, Togo,
Tél: +228 22 23 86 00 Fax:
+228 22 23 87 00

Radissonblu.com/en/hotel-lome

COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de **F CFA DEUX CENT MILLE (200.000)** par participant. *Toutefois, le CREDIJ consent à revoir ce coût à la baisse et à hauteur de la somme de F CFA CENT SOIXANTE QUINZE MILLE (175.000) pour les institutions qui envoient à compter de trois (03) participants.*

La participation comprend les différentes pauses café et déjeuner ainsi que l'intégralité de la formation.

Cette somme est payable par :

- Chèque au nom du « CREDIJ » envoyé à l'adresse suivante:

CREDIJ

Lot 957, Sikècodji Enagnon

Immeuble Fifamin

Rue 222 Porte 1045

01 BP 4452

- Virement bancaire au compte :
CREDIJ - FACULTE DE DROIT UAC
AGENCE XWLACODJI - IBAN: BJ11
5010 1103 5100 3000 0812
BJ115 01011 035100300008 12 -
SWIFT: ATBJBJBJXXX
BANQUE ATLANTIQUE BENIN SA

N.B: Les frais de transport sont à la charge des participants ou de leur institution.

A l'issue de la rencontre, les mélanges en l'honneur du Professeur Paul-Gérard POUGOUE seront offerts à chaque participant (Prix public : 40 000 FCFA).

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CREDIJ, entendu Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et Institutions Judiciaire en Afrique, est institué au Bénin depuis l'an 2010. Il est fondé et dirigé par le Professeur Joseph DJOGBENOU, actuel Garde des Sceaux et Ministre de la Justice des Libertés et des Droits de l'Homme en République du Bénin.

Ayant pour mission principale de conduire des recherches approfondies en droit judiciaire africain, ce centre s'intéresse également aux institutions judiciaires du même espace et surtout aux commentaires et annotations des différents codes de loi en vigueur au Bénin.

A titre spécial, il a une expérience intéressante de conseil en toutes matières. En cette qualité, il assiste depuis plusieurs années des banques et établissements financiers béninois et de la sous-région ouest-africaine ainsi que d'autres sociétés et associations dans la conduite juridique de leurs activités. A ce titre, il rend des avis et donne des consultations sur les points de droit qui lui sont soumis.

Il assure régulièrement l'interprétation des dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique pour le compte de ses clients.

Le CREDIJ assure également des formations au profit du personnel de certaines institutions financières et d'autres professionnels et a élaboré un document comparatif entre l'ancien et le nouvel AUSCGIE.

CREDIJ

Lot 957, Sikècodji Enagnon

Immeuble Fifamin

Rue 222 Porte 1045

01 BP 4452

Courriel: credij28@gmail.com

Téléphones: +229 95568375 / 61200372